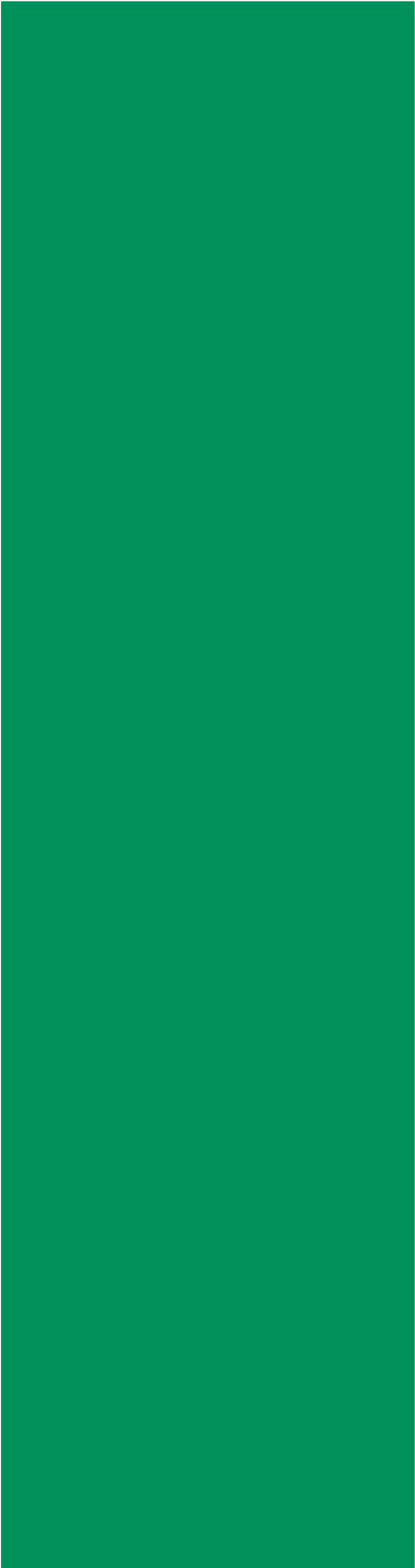




MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Rapport annuel au 30 Septembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	23

Comptes annuels

Bilan actif	28
Bilan passif	30
Compte de résultat	31

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement	33
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	34
Règles et méthodes comptables	36
Evolution des capitaux propres	40
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	41
Ventilation de l'actif net par nature de parts	42
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	43
Exposition sur le marché des obligations convertibles	44
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle	46
Exposition directe sur le marché des devises	47
Exposition directe aux marchés de crédit	48
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	49
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	50
Créances et dettes : ventilation par nature	51
Frais de gestion, autres frais et charges	52
Engagements reçus et donnés	53
Autres informations	54
Détermination et ventilation des sommes distribuables	55
Inventaire	59
Inventaire des opérations à terme de devises	65

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	66
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	68
Synthèse de l'inventaire	69

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES MARCHÉS ACTIONS

En début de période, une certaine fébrilité a été observée du fait de la remontée des taux longs américains en octobre et de la révision des attentes sur la politique monétaire américaine alors que le scénario d'un assouplissement rapide avait joué un rôle important dans le soutien aux actions jusque-là. Les actions ont perdu du terrain en octobre et en décembre et auraient vraisemblablement baissé davantage au 4e trimestre 2025 sans le rally du marché américain après les élections de novembre. Les hésitations début 2025 sur fond de nouvelles tensions sur les taux longs et de l'émergence d'un nouveau modèle chinois d'intelligence artificielle, qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur, paraissent anecdotiques au regard des mouvements ultérieurs déclenchés par la politique commerciale. Le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées. Les actions mondiales ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations, le soulagement a prévalu. La trêve commerciale avec la Chine, conclue le 12 mai, a été déterminante même si les rebondissements n'ont pas manqué avant les annonces des premiers accords avec de nombreux partenaires durant l'été. Sur le front commercial, le pire a été évité mais la situation n'est pas idéale et reste de surcroît instable. Les droits de douane seront inférieurs aux annonces du Liberation Day, mais nettement au-dessus des taux qui prévalaient auparavant. Néanmoins, les investisseurs ont choisi de privilégier les aspects positifs, à savoir un reflux des tensions. La nervosité n'a toutefois pas complètement disparu comme l'illustre la brutale chute des actions après la publication le 1er août du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis qui a conduit les investisseurs à s'inquiéter de la santé du marché du travail. Grâce aux bons résultats des entreprises et à d'autres indicateurs économiques plus solides que prévu, ces inquiétudes ont reflué malgré les doutes persistants sur l'emploi. Ce soulagement a permis aux actifs risqués de profiter du discours de Jerome Powell fin août à Jackson Hole qui a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Fed en septembre. Dans ce contexte porteur, l'indice MSCI AC World a établi un record de clôture le 22 septembre. Le discours un peu moins accommodant que prévu du Président de la Fed et de la plupart des autres membres du comité après la baisse du 17 septembre a toutefois pu déconcerter les investisseurs et entraîner quelques prises de bénéfices. Ce mouvement a été limité et la hausse a rapidement repris malgré les inquiétudes en fin de période sur le risque de paralysie budgétaire aux Etats-Unis (shutdown) et les annonces de nouvelles hausses des droits de douane sur certaines catégories de produits.

L'indice MSCI AC World en dollars a progressé de 15,6 % en douze mois. Les marchés émergents ont fait jeu égal (+15 % pour l'indice MSCI Emerging Markets en dollars). Les actions chinoises affichent une hausse annuelle de 27,8 %. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de +15,2 %, la bonne tenue de Singapour et Taiwan compensant le recul des actions indiennes. Les actions américaines sont restées recherchées. L'indice S&P 500 a accumulé les records jusqu'en février avant de connaître un parcours plus heurté puis de finalement profiter des anticipations de baisse des taux directeurs de la Fed dans un environnement non-récessionniste. Il termine la période sous revue proche d'un nouveau record établi quelques jours auparavant, en progression de 16,1 %. L'indice du Nasdaq composite affiche une hausse de 24,6 %. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 10,6 % et le MSCI EMU de 12,7 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+22,9 % pour le MSCI Germany, +42,4 % en Espagne, +31,6 % en Italie et seulement +8,9 % en France). Les actions japonaises ont profité de la baisse du yen et, en fin de période, de la perspective de voir un nouveau Premier ministre opter pour une relance budgétaire énergique. Le Topix a gagné 18,6 % en douze mois. Profitant de l'envolée des semi-conducteurs, le style Croissance (+21,4 % pour l'indice MSCI AC Growth) a surperformé le style Value (+9,7 % pour l'indice MSCI AC Value). Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

Le 6 juin 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a baissé ses trois taux directeurs de 25pb. Elle a marqué une pause en juillet et repris la baisse en septembre, resserrant comme prévu, (de 50pb à 15pb), le corridor entre le taux de refinancement (abaissé de 60pb à 3,65 %) et le taux de dépôt (-25pb à 3,50 %) pour limiter la volatilité du marché monétaire. Le ralentissement régulier de l'inflation a permis la poursuite de l'assouplissement avec une baisse de 25pb des trois taux directeurs à chacune des réunions suivantes (octobre, décembre, janvier, mars, avril et juin), soit 150pb sur la période sous revue. La BCE a justifié son approche par un processus de désinflation « en bonne voie ». Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du taux de dépôt à 2,00 % en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. La Présidente de la BCE, suivie par d'autres gouverneurs, a alors mis l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. La réunion de politique monétaire du 11 septembre s'est conclue par un statu quo, des « sources » indiquant que même si le débat sur une baisse supplémentaire continuait, la réunion du 30 octobre paraissait trop proche pour une véritable discussion. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil, la majorité ne voyant pas de raison de continuer à baisser les taux à l'heure actuelle alors que l'économie a, jusqu'à présent, mieux résisté que prévu.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

PERSPECTIVES

La hausse des actions s'est poursuivie en septembre, reflétant l'optimisme des investisseurs face à une croissance économique toujours porteuse dont la résistance au premier semestre a déjoué les pronostics. La perspective de la reprise de l'assouplissement monétaire de la Réserve fédérale américaine en l'absence de récession a renforcé cette dynamique favorable.

Toutefois, une certaine fébrilité pourrait s'installer. Les prévisions de croissance du PIB ont été révisées à la hausse pour 2025 du fait des bonnes surprises sur l'activité enregistrées jusqu'à présent mais c'est une tendance au ralentissement qui se met lentement en place alors que les inquiétudes sur l'emploi américain se multiplient. Au même moment, des pressions haussières, vraisemblablement temporaires, devraient se manifester sur l'inflation.

Les investisseurs pourraient commencer à se demander si les vents contraires qu'ils imaginaient lors des premières annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques ne vont pas se mettre à souffler. Par ailleurs, les pressions politiques sur la Fed (alors que Donald Trump s'emploie à modifier la composition du comité) pourraient rendre moins lisibles les décisions de politique monétaire en jetant des doutes sur l'indépendance.

Au-delà de ces facteurs macroéconomiques, les éléments microéconomiques restent favorables et justifient de conserver une exposition aux actions en la diversifiant sur les valeurs technologiques américaines, les marchés émergents et le Japon. Le manque de visibilité sur certains aspects de la politique économique des Etats-Unis devrait continuer à soutenir l'or, comme valeur refuge mais aussi du fait de son utilisation croissante dans les réserves des banques centrales des pays émergents.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La stratégie implémentée dans le fonds repose sur une allocation systématique multifactorielle sur l'univers européen. Les 4 facteurs utilisés dans le cadre de cette gestion sont les suivants : le facteur « faible volatilité », le facteur « rentabilité », le facteur « valeur » et le facteur « Momentum ». L'univers d'investissement de la stratégie est le MSCI EUROPE. L'indice de référence est l'indice suivant : MSCI EUROPE NET Total Return.

* * *

Performance

	30/09/2024	30/09/2025	Change
MSCI EUROPE NET TR	345.40	377.55	+9.31%
MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE Part 44C – FR00140009Q8 – Part RE	28.5188	30.8503	+8.18%
MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE Part “1C – QS0002103MF0 – Part Classique	28.5148	30.846	+8.18%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Effet de levier

Montant total du levier au 30/09/2025	
	montant total du levier
méthode brute	112,71%
méthode de l'engagement	112,37%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Changements intervenus au cours de l'exercice

- 28/03/25 : Modification de l'annexe SFDR dans le cadre de la publication des orientations de l'ESMA (exclusions PAB).
- 31/12/24 :
 - Révision des critères du label ISR,
 - Suppression de l'objectif de « tracking error »,
 - Mise à jour de l'article 12 du règlement du FCPE.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
CH0012221716	ABB LTD-REG	Achat	9 169 391,56
IE00BYTBXV33	RYANAIR HOLDINGS PLC	Achat	6 408 395,11
DE0008404005	ALLIANZ SE-REG	Achat	5 422 103,70
DE0005552004	DHL GROUP	Achat	5 055 955,35
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	Achat	4 510 239,55
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
CH0012221716	ABB LTD-REG	Vente	9 192 522,58
DK0062498333	NOVO NORDISK A/S-B	Vente	7 417 315,08
DE0008404005	ALLIANZ SE-REG	Vente	5 079 542,89
ES0178430E18	TELEFONICA SA	Vente	4 683 093,92
CH0126881561	SWISS RE AG	Vente	4 573 288,73

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Identifiant d'entité juridique : 989500CQQXKLYR12R541

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui

☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62.3% d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en oeuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ? »

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : 100%
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible : 67.6 vs 60.6 (MSCI Europe (EUR) NR)
- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport à l'empreinte carbone moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence : 26.9 vs 61.6 tCO₂eq / million € d'actif (MSCI Europe (EUR) NR)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 62.3%
- Le pourcentage de produits financiers investis dans des actifs alignés avec la taxonomie européenne : 3.1%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible	65.6 vs 64.2	66.2 vs 64.9	67.6 vs 60.6	Conforme à l'engagement du produit financier
L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport à l'empreinte carbone moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence	34.9 vs 77.9	28.9 vs 63.6	26.9 vs 61.6	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	69.2%	63.5%	62.3%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage de produits financiers investis dans des actifs alignés avec la taxonomie européenne	2.9%	3.3%	3.1%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

BNP Paribas Asset Management - France Investisseur professionnel - BNPP AM

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

**	Secteur	% d'actifs*	Pays**
NOVARTIS AG N	Santé	3.41%	Suisse
UNILEVER PLC	Consommation courante	2.74%	Royaume-Uni
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	2.51%	Allemagne
ZURICH INSURANCE GROUP AG N	Finance	2.33%	Suisse
ASTRAZENECA PLC	Santé	2.30%	Royaume-Uni
SANOFI SA	Santé	2.29%	France
RELX PLC	Industrie	2.28%	Royaume-Uni
ROCHE HOLDING PAR AG	Santé	2.27%	Suisse
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS	Finance	2.17%	Allemagne
GLAXOSMITHKLINE	Santé	2.14%	Royaume-Uni
VINCI SA	Industrie	1.94%	France
3I GROUP PLC	Finance	1.92%	Royaume-Uni
DANONE SA	Consommation courante	1.91%	France
COMPASS GROUP PLC	Biens de cons. durables et services	1.88%	Royaume-Uni
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	1.83%	Espagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01.10.2024 au 30.09.2025

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.

** Toutes différences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

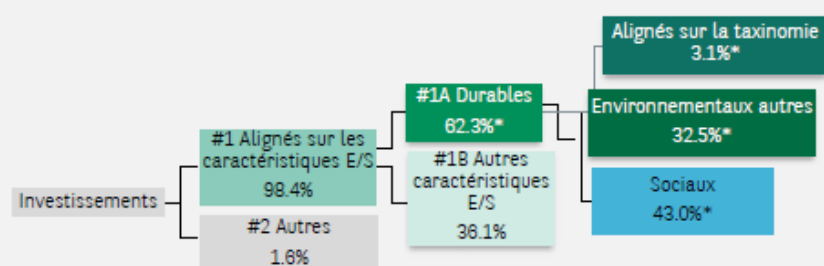
Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 98.4%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 62.3% de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux? ".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Finance	24.4%
Industrie	18.0%
Santé	16.5%
Consommation courante	11.4%
Services de communication	9.7%
Biens de cons. durables et services	8.9%
Technologie de l'information	6.7%
Services publics	2.4%
Liquidités	1.7%
Matériaux de base	0.5%
Produits dérivés	-0.2%

Source : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxinomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxinomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le site Internet suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxinomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxinomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxinomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxinomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui:

☒ Non:

☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

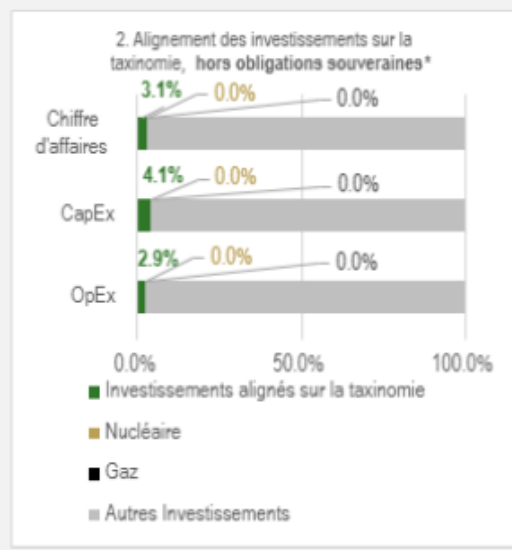
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	2.9%	/	/
2023**	3.3%	/	/
2024***	3.1%	4.1%	2.9%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle

*** Les chiffres publiés en 2024 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxinomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau de données dont dispose la société de gestion relatives à ces dates-là.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de 32.5%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 43.0% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainabilitydocuments/>)

Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/> - section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")

- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/>.

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus faible.

- Le produit financier doit avoir l'empreinte carbone moyenne pondérée au moins 50% inférieure à l'empreinte carbone moyenne pondérée de son univers d'investissement

- L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 3) ;

- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 13).

- Le produit financier doit investir au moins 50% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

- Le produit financier doit investir au minimum 2% de ses actifs dans des investissements alignées avec la taxonomie européenne telle que décrite ci-dessous

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [BNP Paribas Asset Management - France Investisseur professionnel - BNPP AM](#)



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM Europe ²	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM Europe :	192	46 011
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	171	40 163

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Autres informations :

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM	187	98
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	58

- En 2024, 3,69k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 003 63. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.02.24 16:39:50 +0100

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	382,811,680.45	271,496,537.89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	382,811,680.45	271,496,537.89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	382,811,680.45	271,496,537.89
Créances et comptes d'ajustement actifs	3,356,727.76	3,166,912.48
Comptes financiers	3,522,656.99	2,380,387.45

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	6,879,384.75	5,547,299.93
TOTAL ACTIF I+II	389,691,065.20	277,043,837.82

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	359,436,896.93	228,953,491.59
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	29,650,118.36	47,662,834.31
Capitaux propres I :	389,087,015.29	276,616,325.90
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	389,087,015.29	276,616,325.90
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	604,049.91	427,511.92
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	604,049.91	427,511.92
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	389,691,065.20	277,043,837.82

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	9,946,520.95	7,385,856.44
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	122,432.46	150,706.22
Sous-total Produits sur opérations financières	10,068,953.41	7,536,562.66
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-37.65	-16.37
Sous-total charges sur opérations financières	-37.65	-16.37
Total Revenus financiers nets (A)	10,068,915.76	7,536,546.29
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-4,785,754.66	-3,441,356.79
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-4,785,754.66	-3,441,356.79

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	5,283,161.10	4,095,189.50
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	627,273.89	365,190.20
Sous-total Revenus nets I = C + D	5,910,434.99	4,460,379.70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	24,224,893.39	16,102,434.46
Frais de transactions externes et frais de cession	-740,517.24	-375,160.51
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	23,484,376.15	15,727,273.95
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	2,979,163.21	1,035,349.36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	26,463,539.36	16,762,623.31
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-3,960,043.94	23,887,779.54
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-3,960,043.94	23,887,779.54
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1,236,187.95	2,552,051.76
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2,723,855.99	26,439,831.30
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	29,650,118.36	47,662,834.31

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCPE est géré activement et a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence MSCI EUROPE dividendes nets réinvestis, en intégrant de manière systématique les contraintes d'amélioration par rapport à son indice de référence de la note ESG ainsi que celles de réduction de l'empreinte carbone tels que décrits dans la stratégie d'investissement, par un investissement sur des titres de sociétés qui intègrent dans leur fonctionnement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon l'analyse de la société de gestion.

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à générer de la surperformance tout en réduisant l'empreinte Carbone et en améliorant la note ESG du portefeuille par rapport à l'indice de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	21.9900	19.4527	23.6049	28.5188	30.8503
Actif net (en k EUR)	0.42	113.33	2,176.72	5,911.16	27,323.97
Nombre de titres					
Parts C	18.9529	5,825.7894	92,214.4634	207,271.9004	885,694.2561

Date de mise en paiement	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	1.03	-0.29	0.94	1.72	2.09
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.74	0.45	0.68	0.45	0.47

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	21.9800	19.4515	23.6015	28.5148	30.8460
Actif net (en k EUR)	152,523.69	143,467.97	199,417.38	270,705.17	361,763.04
Nombre de titres					
Parts C	6,938,708.3344	7,375,648.4212	8,449,320.0661	9,493,485.3969	11,728,004.8487

Date de mise en paiement	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	6.44	-0.29	0.94	1.72	2.09
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.37	0.27	0.50	0.45	0.46

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	ADMISE en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400OS06	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR00140009Q8	Euro	Dix-Millième	19,18 euros	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalué à leur valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Frais de fonctionnement et de gestion

Pour l'ensemble des parts				
	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,45% l'an (TTC) maximum. Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net des OPCVM/FIA sous-jacents	Néant	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part « Classique ».

Capitalisation pour la part « RE ».

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part « Classique ».

Capitalisation pour la part « RE ».

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Changements affectant le fonds

- 11/10/2024 :
- Intégration des mécanismes de Swing Pricing à compter du 06/01/2025.
 - Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »), utilisé dans des conditions exceptionnelles de marché.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	276,616,325.90	201,594,101.31
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	142,411,958.11	75,088,847.26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-54,748,762.01	-43,776,865.66
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5,283,161.10	4,095,189.50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	23,484,376.15	15,727,273.95
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-3,960,043.96	23,887,779.54
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	389,087,015.29	276,616,325.90

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/09/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	964,384.3024
Nombre de titres rachetés	285,961.9467
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,835,101.3530
Nombre de titres rachetés	1,600,581.9012
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR00140009Q8	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	27,323,973.86	885,694.2561	30.8503
FR001400OS06	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	361,763,041.43	11,728,004.8487	30.8460

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		GB	DE	CH	FR	NL
Actif						
Actions et valeurs assimilées	382,811.68	86,247.17	66,372.47	62,472.20	43,942.11	35,730.82
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	45,526.03					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	428,337.71					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,522.66	-	-	-	3,522.66
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	3,522.66

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,522.66	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	3,522.66	-	-	-	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	SEK	DKK	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	90,617.24	59,341.04	11,398.23	4,785.22	3,638.92
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	88.79	-	50.70	-	6.17
Comptes financiers	26.22	0.08	169.31	1.07	4.09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	90,732.25	59,341.12	11,618.23	4,786.28	3,649.17

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/09/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	
Déposit EUR	3,087,110.40
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	79,001.40
Coupons à recevoir	190,615.96
TOTAL DES CREANCES	3,356,727.76
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	
Autres créditeurs divers	115,883.78
Provision pour risque des liquidités de marché	
Honoraires CLC à la charge du Fonds	
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	488,166.13
Frais de gestion de la garantie	
Frais d'assurance décès	
Frais de conseil	
Commissions d'entrées rétrocedées	
Versements en cours de répartition	
TOTAL DES DETTES	604,049.91

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	301,431.21	1.45
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	4,484,323.45	1.45
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 30/09/2025
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 30/09/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	416,824.49	95,316.22
Sommes distribuables au titre du revenu net	416,824.49	95,316.22
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	416,824.49	95,316.22
Total	416,824.49	95,316.22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,858,145.77	358,209.17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,858,145.77	358,209.17
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,858,145.77	358,209.17
Total	1,858,145.77	358,209.17
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	5,493,610.50	4,365,063.48
Sommes distribuables au titre du revenu net	5,493,610.50	4,365,063.48
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,493,610.50	4,365,063.48
Total	5,493,610.50	4,365,063.48
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2025	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	24,605,393.59	16,404,414.14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	24,605,393.59	16,404,414.14
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	24,605,393.59	16,404,414.14
Total	24,605,393.59	16,404,414.14
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				382,811,680.45	98.39
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				382,811,680.45	98.39
3I GROUP PLC Private equity	165,318.00	40.89	GBP	7,745,019.50	1.99
ABB LTD-REG Electrique - Electronique	150,944.00	57.32	CHF	9,255,078.44	2.38
AENA SME SA Construction et matériaux de construction	112,942.00	23.27	EUR	2,628,160.34	0.68
AGEAS Assurances	29,233.00	58.90	EUR	1,721,823.70	0.44
AIB GROUP PLC Banques et assurances	410,568.00	7.71	EUR	3,167,532.12	0.81
ALLIANZ SE-REG Assurances	30,117.00	357.40	EUR	10,763,815.80	2.77
AMADEUS IT GROUP SA Services divers	63,642.00	67.50	EUR	4,295,835.00	1.10
AP MOLLER-MAERSK A/S-B Transports et matériel de transport	336.00	12,465.00	DKK	561,084.06	0.14
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	18,630.00	828.10	EUR	15,427,503.00	3.97
ASR NEDERLAND NV Assurances	46,503.00	57.78	EUR	2,686,943.34	0.69
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC Distribution - Commerce	100,960.00	20.51	GBP	2,372,467.46	0.61
ASTRAZENECA PLC Produits pharmaceutiques	67,082.00	111.82	GBP	8,594,304.81	2.21
AUTO TRADER GROUP PLC Internet	207,289.00	7.88	GBP	1,871,965.97	0.48
AVIVA PLC Assurances	153,879.00	6.86	GBP	1,209,099.66	0.31
AXA SA Assurances	199,951.00	40.64	EUR	8,126,008.64	2.09
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA Banques et assurances	556,449.00	16.34	EUR	9,092,376.66	2.34
BANCO SANTANDER SA Banques et assurances	120,484.00	8.87	EUR	1,069,175.02	0.27
BANK OF IRELAND GROUP PLC Banques et assurances	174,065.00	14.02	EUR	2,439,520.98	0.63
BELIMO HOLDING AG-REG Construction et matériaux de construction	2,678.00	831.50	CHF	2,381,940.42	0.61
BPER BANCA SPA Banques et assurances	356,417.00	9.44	EUR	3,363,150.81	0.86

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BUREAU VERITAS SA Services divers	95,712.00	26.64	EUR	2,549,767.68	0.66
CAIXABANK SA Banques et assurances	572,295.00	8.95	EUR	5,119,751.07	1.32
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE Biens de consommation	4,470.00	90.41	USD	343,942.72	0.09
COCA-COLA HBC AG-DI Biens de consommation	77,993.00	35.04	GBP	3,131,158.02	0.80
COMMERZBANK AG Banques et assurances	14,315.00	32.09	EUR	459,368.35	0.12
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	15,500.00	91.66	EUR	1,420,730.00	0.37
COMPASS GROUP PLC Biens de consommation	252,993.00	25.29	GBP	7,330,651.89	1.88
DANONE Biens de consommation	99,763.00	74.16	EUR	7,398,424.08	1.90
DEUTSCHE BOERSE AG Autres organismes de credit	22,806.00	228.10	EUR	5,202,048.60	1.34
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	317,617.00	29.01	EUR	9,214,069.17	2.37
DHL GROUP Transports et matériel de transport	150,471.00	37.94	EUR	5,708,869.74	1.47
ENDESA SA Distribution Energie	81,326.00	27.21	EUR	2,212,880.46	0.57
ENEL SPA Distribution Energie	236,781.00	8.07	EUR	1,909,875.55	0.49
ERICSSON LM-B SHS Télécommunication	563,634.00	77.84	SEK	3,970,072.44	1.02
EURONEXT NV - W/I Autres organismes de credit	15,122.00	127.40	EUR	1,926,542.80	0.50
EVOLUTION AB Divertissement	31,821.00	773.40	SEK	2,226,980.49	0.57
FRESENIUS MEDICAL CARE AG Produits pharmaceutiques	62,816.00	44.66	EUR	2,805,362.56	0.72
FRESENIUS SE & CO KGAA Produits pharmaceutiques	75,786.00	47.40	EUR	3,592,256.40	0.92
FRESNILLO PLC Siderurgie Minerais et Métaux	24,391.00	23.60	GBP	659,518.33	0.17
GEA GROUP AG Machines et Véhicules	31,679.00	62.85	EUR	1,991,025.15	0.51
GEBERIT AG-REG Construction et matériaux de construction	6,503.00	597.20	CHF	4,154,240.36	1.07

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
GENMAB A/S Produits pharmaceutiques	12,479.00	1,927.50	DKK	3,222,333.90	0.83
GSK PLC Produits pharmaceutiques	483,078.00	15.74	GBP	8,714,554.43	2.24
HALMA PLC Electrique - Electronique	14,575.00	34.50	GBP	576,119.96	0.15
HANNOVER RUECK SE Assurances	10,704.00	256.60	EUR	2,746,646.40	0.71
IBERDROLA SA Distribution Energie	210,397.00	16.11	EUR	3,388,443.69	0.87
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL Distribution - Commerce	50,173.00	46.97	EUR	2,356,625.81	0.61
INPOST SA Transports et matériel de transport	81,507.00	10.45	EUR	851,748.15	0.22
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU Hôtellerie - Loisir	8,603.00	89.74	GBP	884,547.69	0.23
INTESA SANPAOLO Banques et assurances	753,013.00	5.61	EUR	4,227,414.98	1.09
IPSEN Produits pharmaceutiques	7,504.00	113.60	EUR	852,454.40	0.22
JDE PEETS NV Biens de consommation	52,710.00	31.20	EUR	1,644,552.00	0.42
KBC GROUP NV Banques et assurances	3,432.00	101.45	EUR	348,176.40	0.09
KINGFISHER PLC Distribution - Commerce	540,227.00	3.09	GBP	1,910,724.97	0.49
KONE OYJ-B Machines et Véhicules	47,424.00	58.00	EUR	2,750,592.00	0.71
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N Biens de consommation	193,203.00	34.45	EUR	6,655,843.35	1.71
KONINKLIJKE KPN NV Télécommunication	918,585.00	4.09	EUR	3,754,256.90	0.96
LEGRAND SA Electrique - Electronique	20,887.00	140.60	EUR	2,936,712.20	0.75
LOGITECH INTERNATIONAL-REG Bureau	45,688.00	86.78	CHF	4,241,113.16	1.09
MARKS & SPENCER GROUP PLC Biens de consommation	910,667.00	3.65	GBP	3,803,140.72	0.98
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	118,983.00	30.54	EUR	3,633,740.82	0.93
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	15,696.00	543.40	EUR	8,529,206.40	2.19

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NATWEST GROUP PLC Banques et assurances	302,581.00	5.22	GBP	1,808,275.09	0.46
NEXT PLC Distribution - Commerce	31,981.00	123.75	GBP	4,534,427.99	1.17
NN GROUP NV - W/I Assurances	16,469.00	59.90	EUR	986,493.10	0.25
NOKIA OYJ Télécommunication	665,940.00	4.08	EUR	2,716,369.26	0.70
NOVARTIS AG-REG Produits pharmaceutiques	122,174.00	100.12	CHF	13,084,517.17	3.36
ORANGE Télécommunication	48,949.00	13.81	EUR	675,985.69	0.17
ORION OYJ-CLASS B Produits pharmaceutiques	4,673.00	65.15	EUR	304,445.95	0.08
ORKLA ASA Biens de consommation	94,619.00	104.20	NOK	840,957.34	0.22
PANDORA A/S Distribution - Commerce	9,027.00	828.40	DKK	1,001,797.40	0.26
PEARSON PLC Audiovisuel	204,370.00	10.56	GBP	2,473,841.72	0.64
PRUDENTIAL PLC Assurances	77,415.00	10.41	GBP	923,338.85	0.24
PUBLICIS GROUPE Publicité - Communication	3,440.00	81.68	EUR	280,979.20	0.07
RECKITT BENCKISER GROUP PLC Distribution - Commerce	10,224.00	57.18	GBP	669,807.88	0.17
RELX PLC Services divers	209,551.00	35.57	GBP	8,540,019.56	2.19
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN Produits pharmaceutiques	28,746.00	259.90	CHF	7,991,747.77	2.05
RYANAIR HOLDINGS PLC Transports et matériel de transport	202,557.00	24.70	EUR	5,003,157.90	1.29
SAGE GROUP PLC/THE Ordinateurs logiciels	46,621.00	11.00	GBP	587,569.89	0.15
SAINSBURY (J) PLC Biens de consommation	630,113.00	3.34	GBP	2,411,294.02	0.62
SANOFI Produits pharmaceutiques	91,057.00	78.55	EUR	7,152,527.35	1.84
SAP SE Ordinateurs logiciels	22,640.00	227.90	EUR	5,159,656.00	1.33
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	4,511.00	237.60	EUR	1,071,813.60	0.28

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SCOUT24 SE Internet	15,818.00	106.60	EUR	1,686,198.80	0.43
SECURITAS AB-B SHS Services divers	61,822.00	141.60	SEK	792,145.07	0.20
SGS SA-REG Services divers	34,129.00	82.48	CHF	3,011,135.39	0.77
SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses	13,607.00	229.20	EUR	3,118,724.40	0.80
SIEMENS ENERGY AG Machines et Véhicules	36,570.00	99.42	EUR	3,635,789.40	0.93
SWISS RE AG Assurances	39,953.00	147.05	CHF	6,284,525.49	1.62
TALANX AG Assurances	10,005.00	113.20	EUR	1,132,566.00	0.29
TELE2 AB-B SHS Télécommunication	155,378.00	160.55	SEK	2,257,346.66	0.58
TELEFONICA SA Télécommunication	150,262.00	4.40	EUR	660,852.28	0.17
TELENOR ASA Télécommunication	104,467.00	165.40	NOK	1,473,813.48	0.38
TELEPERFORMANCE Bureau	1,039.00	63.34	EUR	65,810.26	0.02
TELIA CO AB Télécommunication	662,531.00	35.89	SEK	2,151,681.98	0.55
TESCO PLC Biens de consommation	721,635.00	4.46	GBP	3,683,414.22	0.95
UNICREDIT SPA Banques et assurances	74,833.00	64.47	EUR	4,824,483.51	1.24
UNILEVER PLC Produits pharmaceutiques	195,723.00	44.00	GBP	9,866,879.01	2.54
UNIPOL ASSICURAZIONI SPA Assurances	138,732.00	18.26	EUR	2,533,246.32	0.65
VINCI SA Construction et matériaux de construction	65,936.00	117.95	EUR	7,777,151.20	2.00
VODAFONE GROUP PLC Télécommunication	6,397,192.00	0.86	GBP	6,315,101.55	1.62
WOLTERS KLUWER Services divers	22,804.00	116.15	EUR	2,648,684.60	0.68
YARA INTERNATIONAL ASA Produits Chimique	31,519.00	364.60	NOK	980,205.17	0.25
ZALANDO SE Distribution - Commerce	24,101.00	26.01	EUR	626,867.01	0.16

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ZURICH INSURANCE GROUP AG	14,745.00	566.60	CHF	8,936,746.00	2.30
Assurances					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
PRUDENTIAL PLC ENT RTS 10/11/2004	28,616.00	-	GBP	-	-
Assurances					
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				171,457.00	0.04
MSCI EUROPE NR 19/12/2025	1,199.00	379.70	EUR	171,457.00	0.04
Appels de marge				-171,457.00	-0.04
Créances				3,356,727.76	0.86
Dettes				-604,049.91	-0.16
Autres comptes financiers				3,522,656.99	0.91
TOTAL ACTIF NET			EUR	389,087,015.29	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
MSCI EUROPE NR 19/12/2025	1,199.00	171,457.00	-	45,526,030.00
Sous total		171,457.00	-	45,526,030.00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		171,457.00	-	45,526,030.00

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

MULTIPAR ACTIONS EUROPE BAS CARBONE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	382,811,680.45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	171,457.00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	6,879,384.75
Autres passifs (-)	775,506.91
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	389,087,015.29